

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Objet : Désignation du représentant à la COGITEY.**

**Nombre de membres**

|                   |    |
|-------------------|----|
| En exercice :     | 12 |
| Présents :        | 09 |
| Représentés :     | 00 |
| Absents excusés : | 03 |
| Votants :         | 09 |

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 12 mai 2026 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Sylvie Perraud, membre élu.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN – Marjolaine DE LECLUSE – Nicole MARCHAIS – Sylvie PERRAUD – Arlette PEYTOUR – Marie-Claude ROCUET – Elsa THOMA – MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – Jean-Claude GILARDI.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :****ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :**

MME Kahina ANDRADE  
MME Salla MOREAU  
M Xavier MAHE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Sylvie Perraud.

**Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte**

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 22 mai 2026 et publiée sur le site internet de la mairie le 26 mai 2026.

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous.

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code de l'action sociale et des familles ;  
VU la demande écrite reçue en mairie le 9 avril 2026 de l'association COGITEY (Association de la Coordination Gériatologique Intercommunale du Territoire Est -Yvelines), de désigner un représentant du Centre communal d'action sociale de chaque commune du Territoire d'action départementale Grand Versailles ;  
VU la candidature de Madame Arlette Peytour en tant que représentant à la COGITEY ;

**Entendu l'exposé de Madame Caroline Doucerain, Présidente,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de désigner Madame Arlette Peytour, pour siéger au sein des assemblées de l'association COGITEY dont le siège social est domicilié 6 avenue du Maréchal Franchet d'Esperey à Versailles (78000) ;

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à l'association COGITEY ;

**DIT** que la liste des délibérations examinées en séance du conseil d'administration sera publiée sur le site internet de la commune, et qu'une ampliation de la délibération sera adressée au préfet des Yvelines.

**DIT** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 09  
POUR : 09  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

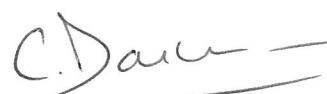
Les Loges-en-Josas, le 27 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,

  
Sylvie Perraud



La Présidente de séance,

  
Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-267803062-20260521-CA\_2026\_007

Mairie • 2, Grande Rue • 78350 Les Loges-en-Josas